



**Réunion sur l'éléphant d'Afrique
Mombasa, Kenya
23-25 juin 2008**

L'ELABORATION D'UN PLAN D'ACTION POUR L'ELEPHANT D'AFRIQUE

Le présent document de travail sur l'élaboration d'un plan d'action pour l'éléphant d'Afrique a été préparé par Groupe UICN/CSE de spécialistes de l'éléphant d'Afrique à la demande du Secrétariat.

Document de travail sur l'élaboration d'un plan d'action pour l'éléphant d'Afrique

Groupe UICN/CSE de spécialistes de l'éléphant d'Afrique

**Réunion sur l'éléphant d'Afrique
23 – 25 juin 2008, Mombasa (Kenya)**

1. Contexte

Le but du présent document est d'aider les Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique à élaborer un plan d'action pour l'éléphant d'Afrique.

A sa 14^e session (CoP14; La Haye, 2007), la Conférence des Parties a adopté les décisions 14.75 à 14.79 concernant la conservation de l'éléphant:

A l'adresse des Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique

14.75 Les Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique poursuivent leur dialogue constructif pour l'éléphant en vue d'élaborer des politiques de conservation conjointes et d'échanger leur expérience en matière de gestion afin d'améliorer la gestion des populations d'éléphants.

Par le biais du dialogue pour l'éléphant d'Afrique, les Etats de l'aire de répartition de cette espèce préparent un Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique, à caractère global, en vue d'améliorer la gestion des éléphants, pour:

- a) accéder à des ressources et les allouer au renforcement des capacités de lutte contre la fraude dans les Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique pour lutter contre le braconnage et le commerce illégal de l'ivoire;*
- b) appliquer le Plan d'action pour le contrôle du commerce de l'ivoire d'éléphant; et*
- c) renforcer les capacités, gérer les transferts d'éléphants, réduire les conflits hommes/éléphants et améliorer les programmes communautaires de conservation et les programmes de développement dans les aires à éléphants ou à proximité.*

Les Etats de l'aire de répartition de l'éléphant feront rapport au Comité permanent sur les progrès accomplis dans le cadre de cette décision en vue de fournir les informations nécessaires aux examens mentionnées dans la décision 14.78.

A l'adresse des Parties, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales

14.76 Les Parties, les pays commerçants, le secteur économique de la sculpture d'ivoire, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et les autres donateurs sont priés d'apporter une importante contribution au fonds d'affectation spéciale pour l'éléphant d'Afrique en vue de la mise en œuvre du Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique et du programme de suivi à long terme de l'abattage illégal d'éléphants (MIKE), de manière à en assurer l'établissement et l'administration.

A l'adresse du Comité permanent

- 14.77 *Le Comité permanent, assisté par le Secrétariat, soumet pour approbation, au plus tard à la 16^e session de la Conférence des Parties, un mécanisme de prise de décisions pour un processus de commerce de l'ivoire sous l'égide de la Conférence des Parties.*
- 14.78 *Le Comité permanent conduit un examen approfondi de la situation de l'éléphant, du commerce de ses spécimens, et des effets du commerce légal, en se fondant sur les données émanant de MIKE, du Système d'information sur le commerce des éléphants, et de la mise en œuvre du Plan d'action pour le contrôle du commerce de l'ivoire d'éléphant et du Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique, mentionnés dans la décision 14.75.*

A l'adresse du Secrétariat

- 14.79 *Le Secrétariat établit un fonds pour l'éléphant d'Afrique qui servira à la mise en œuvre du Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique.*

Le Secrétariat établit un comité directeur comprenant des représentants des Etats de l'aire de répartition et des donateurs, et chargé de gérer le fonds pour l'éléphant d'Afrique et d'appuyer et de conseiller les Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique au sujet de la mise en œuvre du plan d'action.

Le Comité directeur décide des modalités de l'administration du fonds.

Le Secrétariat convoque, si possible en utilisant des fonds de MIKE, une réunion pour l'éléphant d'Afrique avant le 31 juillet 2008 puis ultérieurement si nécessaire.

Les décisions connexes sur l'élaboration d'un plan d'action pour l'éléphant d'Afrique et l'établissement d'un fonds pour l'éléphant d'Afrique s'adressent respectivement aux Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique et au Secrétariat. Les deux questions sont complémentaires. La création du fonds nécessite de savoir quelles activités il faudra soutenir – d'où le plan d'action – tandis que l'élaboration d'un plan d'action constructif nécessite de tenir compte des ressources disponibles, notamment celles fournies par le fonds. Le plan d'action pour l'éléphant d'Afrique peut aussi déterminer au mieux le fonctionnement, la structure, la taille et la portée du fonds.

Pour aider les Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique à mettre en œuvre leurs composantes des décisions, le Secrétariat CITES a demandé au Groupe UICN/CSE de spécialistes de l'éléphant d'Afrique (GSEAf) de préparer un projet de plan d'action fondé sur les plans et stratégies régionaux et nationaux sur l'éléphant d'Afrique déjà en place et sur la décision 14.75.

Les Etats de l'aire de répartition seront invités à contribuer à cette compilation et les projets seront diffusés parmi eux pour commentaires. Le projet de plan d'action guidera aussi le Secrétariat dans son analyse des options à envisager pour l'établissement du fonds pour l'éléphant d'Afrique.

Elaboration du plan d'action pour l'éléphant d'Afrique

L'on espère que le projet de plan d'action pour l'éléphant d'Afrique inclura l'apport combiné de tous les Etats de l'aire de répartition. Après discussion à la présente réunion, les projets seront diffusés pour commentaires et apports. Le tableau qui suit propose un calendrier pour la mise au point du plan d'action, laquelle sera très ouverte – tous les Etats de l'aire de répartition ayant dans un premier temps l'opportunité d'y contribuer lors de la réunion facilitée par le Secrétariat CITES, puis de contribuer au projet de plan d'action communiqué aux autorités pertinentes (voir le calendrier ci-dessous).

Calendrier

Avril/mai 2008: Document de travail sur le projet de plan d'action pour l'éléphant d'Afrique préparé par le Groupe UICN/CSE de spécialistes de l'éléphant d'Afrique (GSEAf).

23–25 juin 2008: Introduction aux discussions sur la préparation d'un plan d'action pour l'éléphant d'Afrique et facilitation de ces discussions à la réunion sur l'éléphant d'Afrique convoquée par le Secrétariat CITES (Mombasa, 23-25 juin 2008).

Août 2008: Communication en cours et inclusion par l'UICN-GSEAf de l'apport et des commentaires des Etats de l'aire de répartition dans le projet initial.

Sept./oct. 2008: L'UICN-GSEAf soumet au Secrétariat un avant-projet de plan d'action. Le Secrétariat en assure la traduction en français et en anglais.

Novembre 2008: Le Secrétariat envoie le projet de plan d'action aux Etats de l'aire de répartition avec un délai de quatre semaines pour commentaires et apports.

Décembre 2008: Suivi par l'UICN-GSEAf, s'il y a lieu, à partir des commentaires des Etats de l'aire de répartition. Communication par le Secrétariat aux Etats de l'aire de répartition du projet de plan d'action pour l'éléphant d'Afrique complété.

Les Etats de l'aire de répartition s'accordent sur le plan d'action pour l'éléphant d'Afrique, après quoi le Secrétariat établit un fonds pour l'éléphant d'Afrique devant servir à mettre en œuvre le plan d'action.

Le GSEAf rassemblera tous les commentaires, idées, suggestions et recommandations des Etats de l'aire de répartition formulés lors de l'élaboration initiale puis ultérieure du projet de plan d'action pour l'éléphant d'Afrique. Deux membres du GSEAf pourront être contactés lors de l'élaboration du plan d'action (voir ci-dessous leurs coordonnées).

M. Julian Fennessy coordonnera les discussions et l'apport des Etats de l'aire de répartition de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe depuis Nairobi (Kenya); M. Lamine Sebogo coordonnera les discussions et l'apport des Etats de l'aire de répartition de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale depuis Ouagadougou (Burkina Faso).

M. Julian Fennessy
Chargé de programme, Secrétariat du GSEAf
PO Box 68200 – 00200 Nairobi
KENYA
Courriel: Julian.Fennessy@iucn.org
afesg@iucn.org
Tél: +254 20 890 605-12
Fax: +254 20 890 615

M. Lamine Sebogo
Chargé de programme, Afrique de l'Ouest
01 BP1618 Ouagadougou 01
BURKINA FASO
Courriel: Lamine.Sebogo@iucn.org
Tél: +226 50 33 13 57
Fax : +226 50 30 75 61

2. Questions clés pour un plan d'action pour l'éléphant d'Afrique

Plusieurs questions importantes reviennent régulièrement concernant ce qu'il y a de mieux à faire pour conserver les éléphants d'Afrique – comme, par exemple, gérer le braconnage et le commerce illégal de l'ivoire et de la viande de brousse, quel que soit le pays ou la région où vit la population.

Quoi qu'il en soit, les approches fondées sur la gestion adoptées pour traiter ces questions peuvent varier d'un pays à l'autre ou d'une région à l'autre. Le projet de plan d'action pour l'éléphant d'Afrique vise à rassembler ces thèmes afin d'élaborer une stratégie englobant les

pratiques et les mesures de gestion courantes. Les Etats de l'aire de répartition détermineront les priorités en matière de conservation et de gestion de l'éléphant, lesquelles formeront ensuite la base de l'élaboration et de la mise en œuvre du fonds pour l'éléphant d'Afrique (voir ci-dessus les décisions 14.75 à 14.79).

Le projet de plan d'action pour l'éléphant d'Afrique ne vise pas à réinventer la roue ni à proposer pour le continent africain de nouvelles stratégies et approches, dont la plupart ont été élaborées et articulées par les Etats de l'aire de répartition, avec l'appui du GSEAF et d'autres instances, dans leurs plans et/ou stratégies de gestion régionaux et nationaux de l'éléphant. Le projet de plan d'action pour l'éléphant d'Afrique vise à réaliser un large consensus parmi les Etats de l'aire de répartition sur le contenu du plan, et ce faisant, à mettre en lumière les mesures importantes pour gérer l'espèce et les habitats importants pour elle dans son aire de répartition. En outre, il est possible que certaines de ces mesures diffèrent selon les régions et les Etats de l'aire de répartition en fonction de leurs caractéristiques propres.

3.1 Questions régionales

Quelques unes des questions importantes qui se posent dans les quatre régions africaines et qui pourraient former la base de l'élaboration concertée du plan d'action pour l'éléphant d'Afrique sont évoquées brièvement ci-après. Il importe de noter que le plan d'action ne vise pas à institutionnaliser les Etats de l'aire de répartition de chaque région en des unités uniques mais plutôt à favoriser la cohésion à l'échelle des régions et du continent.

Afrique centrale

Depuis quelques années, une activité intense de braconnage des éléphants pour obtenir de l'ivoire et de la viande est signalée dans une bonne partie de l'Afrique centrale, et l'on estime que cette région est la principale source de l'ivoire qui approvisionne actuellement le commerce illégal. Le braconnage s'intensifie du fait des nouvelles routes construites pour l'exploitation forestière et l'extraction des minerais et du pétrole, qui permettent d'accéder au cœur des forêts et de transporter l'ivoire et la viande.

Le manque généralisé de ressources et de capacités institutionnelles, auquel s'ajoutent des difficultés liées au suivi en forêt, entraîne un manque généralisé d'informations fiables sur l'état des populations d'éléphants dans la région. S'il est donc difficile d'être sûr de l'impact que les menaces évoquées plus haut pourraient avoir sur les populations d'éléphants, il est à craindre que le nombre d'éléphants diminue dans toute l'Afrique centrale.

Le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (CBFP), établi en 2002 sous l'égide du Conseil des ministres en charge des forêts de l'Afrique centrale (COMIFAC), a reçu des fonds substantiels des Etats-Unis d'Amérique de 2003 à 2005. Ce financement a été largement axé sur 11 paysages prioritaires, tous situés dans l'aire de répartition de l'éléphant, et visait à améliorer les capacités, la coopération régionale et la lutte contre la fraude.

En 2005, les gouvernements d'Afrique centrale ont collaboré dans l'élaboration d'une stratégie régionale pour la conservation de l'éléphant visant à réduire l'abattage illégal d'éléphants, à empêcher la fragmentation des populations d'éléphants, à améliorer les connaissances sur l'état des populations et de leurs habitats, et à changer les perceptions négatives des habitants de la région concernant les éléphants résultant des conflits hommes/éléphants.

Afrique de l'Est

Les populations d'éléphants de l'Afrique de l'Est s'étant rétablies après les épisodes de braconnage des années 1970 et 1980, la croissance de la population humaine et la perte et la fragmentation des habitats qui en ont découlé sont à présent les principales menaces pesant sur les éléphants de la région. Les nombreux conflits hommes/éléphants qui en ont résulté dans bien des régions, ainsi que le manque généralisé d'incitations économiques pour ceux qui partagent leurs ressources avec la faune sauvage, ont mis en lumière la nécessité d'avoir des politiques d'aménagement du territoire judicieuses et des systèmes d'incitation pour garantir la viabilité à long terme des populations d'éléphants de l'Afrique de l'Est. La viabilité de certaines populations est déjà incertaine, notamment de celles de l'Erythrée, de l'Éthiopie, du Rwanda, de la Somalie et de certaines parties de l'Ouganda, et la situation des éléphants au Soudan commence seulement à apparaître (Fay *et al.*, 2007).

La République-Unie de Tanzanie a élaboré et appliqué une politique nationale de gestion des éléphants, et le Kenya prépare actuellement une stratégie nationale de conservation des éléphants. La formulation d'une stratégie régionale pourrait s'avérer utile car bon nombre des défis à relever pour la conservation des éléphants sont communs à plusieurs pays de la région et parce qu'il existe plusieurs populations transfrontalières importantes. Des mesures ont commencé à être prises et tous les Etats de l'aire de répartition ont accepté de collaborer à l'élaboration d'une stratégie de l'Afrique de l'Est pour la conservation des éléphants qui renforcera la conservation de l'espèce dans la région.

Afrique australe

L'Afrique australe détient les plus importantes populations d'éléphants du continent, et bon nombre des difficultés de gestion liées aux fortes densités d'éléphants des grandes populations sont communes à plusieurs pays de la région. Comme le nombre d'éléphants continue d'augmenter dans les plus grandes populations de la région, le débat sur la nécessité de prendre des mesures de gestion se poursuit dans plusieurs pays, en particulier au Zimbabwe et en Afrique du Sud.

En 2007, les Etats de l'aire de répartition de l'Afrique australe ont préparé un projet de stratégie régionale pour la gestion des éléphants après un premier atelier tenu en 2005. Cette stratégie vise à favoriser la coopération régionale dans la gestion et le suivi des éléphants et demande des études transfrontières coordonnées.

A ce jour, quatre pays de la région – l'Afrique du Sud, le Botswana, la Namibie et la Zambie – ont élaboré récemment ou mis à jour leur politique nationale de gestion des éléphants.

Le développement d'aire de conservation transfrontières se poursuit en Afrique australe. En 2006, cinq pays africains ont signé un protocole d'accord pour faciliter le développement de l'aire de conservation transfrontières de Kavango-Zambèze. Plus de la moitié de la population d'éléphants du continent vit dans cette région, notamment les populations les plus importantes de l'Angola, du Botswana, de la Namibie, de la Zambie et du Zimbabwe.

Il est à noter que seuls trois pays d'Afrique financent leurs programmes d'étude réguliers sur leur budget national: l'Afrique du Sud, le Botswana et la Namibie. Tous les autres pays de la région, et même du continent, dépendent de l'aide extérieure pour l'étude des éléphants.

Afrique de l'Ouest

Les problèmes courants auxquels les Etats de l'aire de répartition de l'Afrique de l'Ouest doivent faire face depuis longtemps sont liés aux populations d'éléphants petites et isolées, entourées de populations humaines en augmentation. Les conflits hommes/éléphants et l'empiétement sont des problèmes qui se posent dans toute la région. Ces problèmes ont entraîné l'élaboration d'une stratégie régionale pour la conservation en Afrique de l'Ouest en 1999, révisée en 2005, laquelle,

depuis, fait référence pour l'élaboration des projets et des programmes internationaux pour la conservation des éléphants. Depuis, sept plans d'action nationaux pour la gestion de la conservation transfrontières des éléphants et des couloirs de migration en Afrique de l'Ouest ont été élaborés dans le cadre de la stratégie de l'Afrique de l'Ouest pour la conservation des éléphants, impliquant le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée, le Niger et le Togo.

La stratégie révisée en 2005 a été signée dans le cadre d'un protocole d'accord entre Etats, sous l'égide de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAS) et de la Convention sur les espèces migratrices. L'accord stipule que tous les Etats de l'aire de répartition œuvreront ensemble à protéger les habitats des éléphants, à augmenter le nombre d'éléphants dans les populations fragiles et à établir des couloirs pour la conservation des éléphants dans les zones transfrontalières importantes.

3.2 Questions à l'échelle du continent

Concernant le synopsis régional évoqué plus haut et mis en lumière dans bon nombre de stratégies et plans d'action régionaux et nationaux pour la gestion des éléphants (voir annexes 1 et 2), cinq objectifs généraux liés aux questions clés pourraient être examinés lors de l'élaboration du projet de plan d'action pour l'éléphant d'Afrique. Ces questions apparaissent dans la majorité des stratégies et plans d'action actuels et passés en tant que priorités pour la conservation et la gestion de l'éléphant d'Afrique dans tout le continent.

Les questions couvertes par les objectifs sont vastes mais non exhaustives, et le projet de plan d'action pour l'éléphant d'Afrique vise à en discuter et à les regrouper avec des questions générales telles que le renforcement des capacités et la sensibilisation à tous les niveaux. De plus, le plan d'action préciserait les choses en brossant une vue d'ensemble de la situation actuelle de l'éléphant d'Afrique, notamment la répartition géographique actuelle et passée, les effectifs et les tendances, les menaces et les contraintes de la gestion.

1. Améliorer les connaissances sur les populations d'éléphants, leurs habitats et leur gestion

- Evaluer l'effectif des populations, leur tendances et leur aire de répartition
- Conduire des études de population répétées
- Evaluer les changements intervenant dans l'habitat et l'aire de répartition
- Rechercher des méthodes d'étude (nouvelles) des populations des forêts et de la savane et les appliquer
- Réintroduire des populations ou augmenter celles qui sont épuisées
- Gérer les populations localement surabondantes: options directes et indirectes
- Réduire les conflits hommes/éléphants
- Enrayer la perte et la fragmentation des habitats, notamment en évaluant l'impact des changements climatiques

2. Réduire l'abattage illégal des éléphants et le commerce illégal de leurs produits

- Comprendre la nature de l'abattage illégal d'éléphants pour la viande et l'ivoire
- Réduire l'abattage illégal et le commerce illégal de l'ivoire et des produits de l'éléphant

- Examiner et améliorer la mise en œuvre d'une lutte contre la fraude appropriée
- Elaborer ou renforcer les politiques et appuyer la législation aux niveaux international, régional et national

3. Maintenir et/ou rétablir les connections dans les populations d'éléphants et entre elles

- Gérer les populations transfrontières
- Favoriser les approches axées sur la planification de l'aménagement du territoire
- Elaborer ou renforcer les politiques et appuyer la législation

4. Améliorer la compréhension et la coopération des Etats de l'aire de répartition

- Obtenir et maintenir le consensus aux niveaux technique et politique

5. Mettre en œuvre le plan action

- Trouver des moyens d'aller de l'avant: mise en œuvre, financement, etc.

Références

- Blanc, J.J., Barnes, R.F.W., Craig, G.C., Dublin, H.T., Thouless, C.R., Douglas-Hamilton, I. & Hart, J. A. 2007. African Elephant Status Report 2007: an update from the African Elephant Database. Occasional Paper Series of the IUCN species Survival Commission, No. 33. IUCN/SSC African Elephant Specialist Group. IUCN, Gland, Switzerland. vi + 276 pp.
- Blanc, J.J., Thouless, C.R., Hart, J. A., Dublin, H.T., Douglas-Hamilton, I., Craig, G.C., & Barnes, R.F.W. 2003 African Elephant Status Report 2002: An update from the African Elephant Database. Occasional Paper Series of the IUCN species Survival Commission, No. 29. IUCN/SSC African Elephant Specialist Group. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK: IUCN.
- Fay, M., Elkan, P., Marjan, M. & Grossman, F. 2007. Aerial Surveys of Wildlife, Livestock, and Human Activity in and around Existing and Proposed Protected Areas of Southern Sudan, Dry Season 2007. Phase I. Wildlife Conservation Society and Government of Southern Sudan.

**Vue d'ensemble des stratégies et des plans d'action
régionaux, nationaux et autres, en place pour l'éléphant d'Afrique
(à l'exclusion des plans de 1991/2)**

	Stratégies		Plans d'action		
	Régionales	Nationales	Régionaux	Nationaux	Couloirs
Afrique centrale	2005				
Cameroun		1997			
Congo					
République centrafricaine					
République démocratique du Congo					
Gabon					
Guinée équatoriale					
Tchad					
Afrique de l'Est	-				
Erythrée					
Ethiopie					
Kenya		<i>En projet</i>			
République-Unie de Tanzanie		1994			
Rwanda					
Somalie					
Soudan					
Ouganda					
Afrique australe	2007				
Afrique du Sud					
Angola					
Botswana		2003			
Malawi					
Mozambique		1999			
Namibie		2005			
Swaziland					
Zambie		2003			
Zimbabwe					
Afrique de l'Ouest	2005		2003		
Bénin		2005			
Burkina Faso		2003			
Côte d'Ivoire		2004			
Ghana		2000			
Guinée		2007		2006	
Guinée Bissau					
Libéria		<i>En projet</i>		2006	
Mali					
Niger		<i>En projet</i>			
Nigéria					
Sénégal					
Sierra Leone					
Togo		2003			

**Stratégies et plans d'action régionaux, nationaux et autres,
en place pour l'éléphant d'Afrique**

Continent africain

- AECCG. 1990. African Elephant Action Plan. Oxford, UK.
- Cobb, S., Shorter, C., Manspeizer, I., de Jode, H. & Hewett, D. (Eds.). 1991. The African Elephant Conservation Review. AECCG. Oxford, UK.
- Cumming, D.H.M., Du Toit, R.F. & Stuart, S.N. 1990. African Elephants and Rhinos: Status Survey and Conservation Action Plan. IUCN/SSC African elephant and Rhino Specialist Group. IUCN, Gland, Switzerland.
- Douglas-Hamilton, I. 1979. The African Elephant Action Plan. IUCN/WWF/NYZS Elephant Survey and Conservation Programme. IUCN/SSC African Elephant Specialist Group. Nairobi, Kenya.
- Thouless, C. 1999. Review of African Elephant Conservation Priorities. A working document of the IUCN/SSC African Elephant Specialist Group. Nairobi, Kenya.

Afrique centrale

- IUCN/SSC African Elephant Specialist Group. 2005. Central African Elephant Conservation Strategy. IUCN/SSC African Elephant Specialist Group. IUCN, Yaounde, Cameroun.
- Tchamba, M. N. & Djoh à Diang, I. 1997. National Elephant Management Plan. Ministry of Environment and Forestry, WWF. Yaoundé, Cameroun.

Anciens plans de conservation de l'éléphant élaborés en 1991

- Institut Zaïrois pour la Conservation de la Nature. 1991. Plan de Conservation de l'Éléphant au Zaïre. Kinshasa, Zaïre.
- Ministère des Eaux et Forêts. Plan de Conservation de l'Éléphant au Gabon. Direction de la Faune et de la Chasse. Libreville, Gabon.
- Ministère de l'Economie Forestière. 1991. Plan de conservation de l'Éléphant au Congo. Direction de la Conservation de la Faune. Brazzaville, Congo.
- Ministère des Eaux, des Forêts, Chasse, Pêches et du Tourisme. 1991. Plan de Conservation de l'Éléphant en République centrafricaine. Bangui, République centrafricaine.
- Ministère du Tourisme. 1991. Plan de conservation de l'Éléphant au Cameroun. Direction de la Faune et des Parcs Nationaux. Yaoundé, Cameroun.
- Ministère du Tourisme et de l'Environnement. 1991. Plan de Conservation de l'Éléphant au Tchad. Direction du Tourisme des Parcs Nationaux et Réserves de Faune. Ndjamen, Tchad.
- Ministry of Agriculture, Livestock, Fisheries and Forestry. 1991. Elephant Conservation Plan for Equatorial Guinea. Malabo, Equatorial Guinea.

Afrique de l'Est

- Wildlife Division. 2001. Management Plan for the African elephant in Tanzania (Unpublished draft). (Revised). Wildlife Division. Dar es Salaam, Tanzania.

Anciens plans de conservation de l'éléphant élaborés en 1991

- Dulling, P.J. & National Park Forces, Equatorial State. (Eds.). 1992. Elephant Conservation Plan Sudan.
- Kenya Wildlife Service. 1991. Elephant Conservation Plan for Kenya. Nairobi, Kenya.
- Ministry of Agriculture, Nature Conservation and Development. 1991. Elephant Conservation Plan for Ethiopia. Ethiopian Wildlife Conservation Organisation. Addis Ababa, Ethiopia.

- Ministry of Livestock, Range Forestry. 1991. Elephant Conservation Plan for Somalia. National Range Agency. Mogadishu, Somalia.
- Office Rwandais du Tourisme et Parcs Nationaux. 1991. Plan de Conservation de l'Éléphant au Rwanda. Kigali, Rwanda.
- Uganda National Parks. 1991. Elephant Conservation Plan for Uganda. Kampala, Uganda.
- Wildlife Conservation & National Parks. 1991. Elephant Conservation Plan for Sudan. Central Administration. Khartoum, Sudan.
- Wildlife Division, Ministry of Tourism, Natural Resources and the Environment. 1991. Elephant Conservation Plan for Tanzania. Dar-es-Salaam, Tanzania.

Afrique australe

- Department of Environmental Affairs and Tourism. 2008. National Norms and Standards for the Management of Elephants in South Africa. Department of Environmental Affairs and Tourism, Republic of South Africa.
- DG Ecological Consulting. 2003. National Policy and Strategy for the Conservation and Management of Elephants in Botswana. Department of Wildlife and National Parks, Gaborone, Botswana.
- Gibson, D. St. C (Ed.). 1999. National Strategy for the Management of Elephants in Mozambique. Ministry of Agriculture and Rural Development, National Directorate of Forests and Wildlife. Republic of Mozambique.
- Ministry of Environment and Tourism. 2007. Species Management Plan: Elephants (*Loxodonta africana*). Ministry of Environment and Tourism. Windhoek, Namibia.
- Ministry of Tourism, Environment and Natural Resources. 2003. National Policy and Action Plan on Elephant Management in Zambia. Ministry of Tourism, Environment and Natural Resources. Lusaka, Zambia.
- Southern Africa Regional Elephant Conservation and Management Strategy. 2007.
- Plans concerning the Kavango-Zambezi trans-frontier conservation area (Angola, Botswana, Namibia, Zambia and Zimbabwe).

Anciens plans de conservation de l'éléphant élaborés en 1991/1992

- Anon. 1992. Draft Elephant Conservation Plan for South Africa. Skukuza, South Africa.
- Department of National Parks, Wildlife and Tourism. 1991. Elephant Conservation Plan for Malawi. Lilongwe, Malawi.
- Ministerio da Agricultura. 1991. Elephant Conservation Plan for Angola. Instituto de Desenvolvimento Florestal. Luanda, Angola.
- Ministerio de Agricultura. 1991. Plano de Conservação do Elefante para Mocambique. Direcção Nacional de Florestas e Fauna Bravia. Maputo, Moçambicanos.
- Ministry of Lands and Natural Resources. 1992. Elephant Conservation Plan for Zambia. National Parks and Wildlife Services. Chilanga, Zambia.
- Ministry of Wildlife, Conservation and Tourism. Elephant Conservation and Management Plan for Namibia. Windhoek, Namibia.

Afrique de l'Ouest

- Barnes, R.F.W. Strategy for the conservation of elephants in Ghana. Wildlife Division, Forestry Commission. Accra, Ghana.
- Belemsobgo et al., 2003. Stratégie et Programme de gestion durable des éléphants au Burkina Faso. Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, Direction Générale des Eaux et Forêts. Ouagadougou, Burkina Faso. Ouagadougou, Burkina Faso.
- Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, 2005. Stratégie de conservation de l'éléphant au Bénin. Cotonou, Bénin.

- Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, de l'Environnement et des Eaux et Forêts, 2006. Stratégie nationale de gestion des éléphants en République de Guinée. Direction Nationale des Eaux et Forêts. Conakry, Guinée.
- Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification, 2005. Stratégie de conservation des éléphants au Niger (draft). DFPP, Niamey, Niger.
- Ouatarara et al. 2004. Stratégie de gestion durable des éléphants en Côte d'Ivoire. Ministère des Eaux et Forêts, Direction de la Faune et des ressources cynégétiques, Abidjan.
- Sebogo, L. & Barnes, R.F.W. 2005. Strategy for the conservation of West African elephants. Revised. IUCN/SSC African Elephant Specialist Group. Ouagadougou, Burkina Faso; Nairobi, Kenya.
- Sebogo, L. & Barnes, R.F.W. (Eds.). 2003. Action Plan for the Management of Transfrontier Elephant Conservation Corridors in West Africa. IUCN/SSC African Elephant Specialist Group. Ouagadougou, Burkina Faso.
- Sebogo, L. 2006. Action plan for the management of elephants in the Ziama Wenegisi Transfrontier corridor (Guinea - Liberia). IUCN/SSC African Elephant Specialist Group. Ouagadougou, Burkina Faso; Nairobi, Kenya.

Anciens plans de conservation de l'éléphant élaborés en 1991

- Direction des Parcs Nationaux du Sénégal. 1991. Plan de Conservation de l'Éléphant au Sénégal. Dakar, Sénégal.
- Direction Nationale des Eaux et Forêts. Plan de Conservation de l'Éléphant au Mali. Bamako, Mali.
- Forestry Development Authority 1991. Elephant Conservation Plan for Liberia. Monrovia, Liberia.
- Ministère du Développement Rural. 1991. Plan de Conservation de l'Éléphant au Bénin. Direction des Eaux, Forêts et Chasses. Cotonou, Bénin.
- Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales. 1991. Plan de Conservation de l'Éléphant en Côte d'Ivoire. Direction de la Protection de la Nature. Abidjan, Côte d'Ivoire.
- Ministère de l'Environnement et du Tourisme. 1991. Plan de Conservation de l'Éléphant au Togo. Direction des Parcs Nationaux, des Réserves de Faune et des Chasses. Lomé, Togo.
- Ministère de l'Environnement et du Tourisme. 1991. Plan de Conservation de l'Éléphant au Burkina Faso. Direction des Parcs Nationaux, des Réserves de Faune et de Chasses. Ouagadougou, Burkina Faso.
- Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement. 1991. Plan de Conservation de l'Éléphant au Niger. Direction de la Faune, Pêche et Pisciculture. Niamey, Niger.
- Ministère des Ressources Naturelles et de l'Environnement. Plan de Conservation de l'Éléphant en Guinée. Direction Nationale des Forêts et Chasse. Conakry, Guinée.
- Ministerio do Desenvolvimento Rural. 1991. Plan de conservation de l'Éléphant en Guinée-Bissau. Direcção General dos Serviços Florestais e Caça. Bissau, Guinée Bissau.
- Ministry of Agriculture, Natural Resources and Forestry. 1991. Elephant Conservation Plan for Sierra Leone. Freetown, Sierra Leone.
- Ministry of Land and Natural Resources. 1991. Elephant Conservation Plan for Ghana. Department of Game and Wildlife. Accra, Ghana.
- Natural Resources Conservation Council. 1991. Elephant Conservation Plan for Nigeria. Garki-Abuja, Nigeria.